

AVOCAT

Avocate enceinte : on plaide ! 259v0

L'essentiel

La journée de la femme est l'occasion, au travers de cette lettre ouverte, de sensibiliser le CNB sur la nécessité d'établir, en faveur des avocates enceintes, un passage prioritaire pour plaider les audiences.



Libre propos par
Nathalie LEROY
Avocate au barreau
de Lille, présidente de
l'association française
des femmes juristes

Messieurs les présidents du CNB et de la Conférence des bâtonniers, Mesdames et Messieurs les bâtonniers,

Faisons un rêve ou un cauchemar ! Un jeune confrère se présente à l'appel des causes devant le tribunal, enceint jusqu'aux yeux, arrivé presque au terme d'une gestation, qui est maintenant l'apanage de quelques hommes de bonne volonté (vive la science !)...

Hélas pour lui, il est un jeune membre du barreau

local et sont présents, à l'audience, des consœurs et des confrères impatients, de différents horizons, dont l'âge et la compétence vont de pair, du moins à ses yeux. Malgré son état, il est là, bien présent, avec son dossier pesant et son ventre proéminent.

Devant user d'un *pass* de courtoisie, à défaut de règle bien établie, il invoque sa grossesse, sollicitant la bienveillance de tous, pour plaider son dossier en début d'audience, face à un magistrat gêné de devoir envisager de régler la bien-séance. Une consœur, pressée de retourner à son cabinet s'y oppose, un confrère doit prendre un avion, les autres restent taisant et le public attend... le juge s'impatiente.

Difficile d'invoquer un usage, il n'est ni souffrant, ni par bonheur, en situation de handicap, et faire appel au bon cœur ou à l'humanité est gênant et, pense-t-il, pas la bonne voie. Il attend seulement un enfant et il travaille.

Bien sûr, il s'assoit prioritairement dans les transports en commun et passe premier aux guichets administratifs ou à la caisse des magasins. Le palais de justice étant un lieu public, doit-il exciper sa carte de priorité de la CAF ? Grottesque...

Sollicitera-t-il, malgré tout et une dernière fois, la bienveillance charitable de ses pairs ? Cela lui répugne. Défendre son dossier lui prend déjà beaucoup d'énergie.

Il renonce finalement à se battre avec ses confrères, pour un ordre de passage.

Encore heureux, s'il ne doit pas attendre durant toute l'audience avant que l'affaire soit finalement renvoyée, faute de temps ou qu'il se résigne à solliciter un report, dans l'angoisse d'un mal être envahissant.

Cette fiction, transposée dans son « genre » est l'histoire d'Hélène, Aurore, Solenne, Saskia, Anne-Laure, Valérie et tant d'autres... Fort heureusement, une telle situation n'est pas la règle, mais elle existe néanmoins, plus souvent que l'on ne le pense et lorsqu'elle se termine de façon plus juste, il n'en demeure pas moins que nos consœurs sont à la merci du bon vouloir des membres de leur confrérie, obligées de solliciter l'aimable permission, de ce qui devrait être un droit.

À l'occasion de la journée de la Femme, je souhaite attirer votre attention sur une situation, qui pourrait certainement faire l'objet, dans notre règlement intérieur, d'une mention, permettant de régler la question.

Veuillez croire, Messieurs les présidents du CNB et de la Conférence des bâtonniers, Mesdames et Messieurs les bâtonniers, en l'assurance de mes respectueuses salutations.